

# ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES



## Centre de Formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France

### AU QUOTIDIEN

L'assistant(e) de vie aux familles exerce son métier auprès de personnes dépendantes, dites «fragilisées» telles que des enfants, des personnes en convalescence, handicapées ou des personnes âgées.

Il (elle) concourt au maintien à domicile de ces personnes en facilitant leur quotidien. Il (elle) crée et entretient une relation professionnelle avec la personne et son entourage.

### COMPÉTENCES REQUISES



#### Les savoir-être

Se rendre disponible, savoir faire preuve de patience et d'attention face aux besoins des personnes. Entretenir un climat de confiance en étant attentif aux individus et en respectant leurs habitudes de vie.



#### Les savoir-faire

Faire preuve d'organisation et de rigueur dans la transmission des informations aux différents acteurs (familles, médecins, etc.) via un cahier de liaison, ainsi que de discrétion et de confidentialité. Respecter les horaires et les procédés dans leurs interventions.



#### Les savoirs

Connaître et appliquer les règles de sécurité et prévenir les risques domestiques. Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.



cma.hautsdefrance



09 72 72 72 07



cma.hautsdefrance



@CMA\_HdF



cma-hautsdefrance



cma-hautsdefrance.fr



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

# ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

## PARCOURS PROPOSÉ

TITRES, DIPLÔMES	DURÉE	TOURCOING LE VIROLOIS	SAINT-SAULVE
Titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles	1 an	✓	✓ en 5 à 6 mois

## TITRES ET DIPLÔMES DE LA FILIÈRE

### ● Titulaire d'un titre professionnel d'Assistant(e) de vie aux familles (titre de niveau 3)

Son rôle est de mettre en œuvre les différentes techniques apprises, auprès des personnes dépendantes afin d'assister les individus ou leur famille, dans la réalisation des tâches domestiques tout comme dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

## DÉBOUCHÉS

L'assistant(e) de vie aux familles peut avoir un ou plusieurs employeurs, que ce soit dans le milieu associatif, en entreprises de services à la personne ou dans des collectivités publiques. Ce service étant compatible avec le Chèque Emploi Service, cette activité peut s'exercer de manière autonome. Généralement, le lieu d'activité est le domicile des particuliers ou parfois leur espace privé au sein de structures collectives. Les horaires de l'Assistant(e) de Vie peuvent être variables et l'amener à travailler de nuit et comporter des temps de déplacements importants.

## FORMATIONS PROPOSÉES

### ● EN APPRENTISSAGE

- **Contrat d'apprentissage (16-29 ans)**  
« Étudiant(e) des Métiers », l'apprenti(e) a le statut de salarié(e). Il (elle) effectue une formation théorique et pratique, en alternance entre l'entreprise et le centre de formation.

### ● EN FORMATION CONTINUE

Titulaires d'un autre CAP (connexe ou non) et désirant se perfectionner.

Adultes : Compte Personnel de Formation (CPF) de transition professionnelle, Pro A (reconversion ou promotion par alternance), Plan de Développement Compétences.

Découpage possibles des formations en blocs de compétences, selon l'organisme certificateur.

